

LA CCSSOM

> le mag

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE SUD-OUEST MARNAIS

DOSSIER

L'analyse des besoins sociaux



Allemanche-Launay-et-Soyer | Allemant | Anglure | Bagneux | Barbonne-Fayel | Baudement | Bethon | Bouchy-Saint-Genest | Broussy-le-Petit | Broyes | Champguyon | Chantemerle | Châtillon-sur-Morin | Chichey | Clesles | Conflans-sur-Seine | Courcemain | Courgivaux | Escardes | Esclavolles-Lurey | Esternay | Fontaine-Denis-Nuisy | Gaye | Granges-sur-Aube | Joiselle | La Celle-sous-Chantemerle | La Chapelle-Lasson | La Forestière | La Noue | Lachy | Le Meix-Saint-Époing | Les Essarts-le-Vicomte | Les Essarts-lès-Sézanne | Linthelles | Linthes | Marcilly-sur-Seine | Marsangis | Mœurs-Verdey | Mondement-Montgivroux | Montgenost | Nesle-la-Reposte | Neuvy | Oyes | Péas | Potangis | Queudes | Reuves | Réveillon | Saint-Bon | Saint-Just-Sauvage | Saint-Loup | Saint-Quentin-le-Verger | Saint-Remy-sous-Broyes | Saint-Saturnin | Saron-sur-Aube | Saudoy | Sézanne | Villeneuve-la-Lionne | Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte | Villiers-aux-Corneilles | Vindey | Vouarces

> Sommaire

03 / RETOUR EN IMAGES

Retrouvez les principaux travaux d'aménagement des mois écoulés

05 / ACTUS

05 Tourisme / Budget / Urbanisme

06 Environnement

07 Aménagement du territoire

08 / DOSSIER

L'analyse des besoins sociaux

10 / ZOOM SUR...

Les sapeurs-pompiers intercommunaux

11 / PORTRAIT

Elles travaillent à la CCSSOM pour la pause déjeuner

12 / EN DIRECT DU PAYS DE BRIE & CHAMPAGNE

Les actus du Pays de Brie & Champagne



En prémisses du 100^e anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre, 81 enfants de nos écoles d'Anglure, Sézanne et Gaye ont pu, le 9 novembre dernier, visiter en compagnie de l'arrière petit-fils du Maréchal Foch, M. Rémi BECOURT-FOCH, l'Hôtel des Invalides à Paris, haut-lieu où combien imprégné de notre histoire !

Les enfants sont ensuite allés assister, en présence des élèves des écoles militaires (Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, Air) et de personnalités militaires, aux cérémonies sous l'Arc de Triomphe ; en particulier à la prise et au ravivage de la **FLAMME DU SOUVENIR** du soldat inconnu. Une journée forte en émotions et en souvenirs pour tous.

Notons que le transport a été totalement pris en charge par la CCSSOM et que l'association "Mondement 14" a financé les places.

2 questions à...



Gérard AMON

Président de la Communauté
de Communes de Sézanne
Sud-Ouest Marnais

Maire de Joiselle

> Que pensez-vous de l'évolution de la fiscalité sur notre territoire et plus largement à l'échelle nationale ?

L'harmonisation des taux dès 2017 sur les trois ex-communautés de communes : Portes de Champagne (CCPC), Pays d'Anglure (CCPA) et Coteaux Sézannais (CCCS), n'a pas entraîné de hausse significative de la fiscalité, à l'exception du foncier bâti sur le Sézannais (+ 2 points).

L'uniformisation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2018 sur l'ensemble de la CCSSOM a entraîné une baisse significative de 5 points sur l'ex-CCPC et l'ex-CCPA (taux passant de 15,5% à 10,10%) et restant stable sur le Sézannais (10,10%).

La taxe relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), que vous avez vu apparaître sur vos avis d'imposition en 2018, verra son produit baisser de 6 000 € en 2019. Je rappelle que l'instauration de cette taxe fait suite au transfert de compétences vers la CCSSOM, imposé par la loi à partir du 1^{er} janvier 2018.

Enfin, le gouvernement a décidé de **réformer la taxe d'habitation (TH)** pour 80% des contribuables. Cette perte de recettes devrait être entièrement compensée par l'État. Contrairement à d'autres collectivités, nous n'avons pas fait le choix d'augmenter cette taxe, ce qui aurait pu entraîner, contrairement aux annonces gouvernementales, une hausse de la TH pour de nombreux contribuables sur notre territoire. Je constate qu'après la suppression de la taxe professionnelle, les collectivités perdent la main sur la taxe d'habitation. Dans certaines communes où une grande partie des habitants sont locataires, la tentation d'augmenter les taxes foncières sur le bâti et le non bâti dans les années à venir sera grande.

> Quelles sont les conséquences de ces changements au niveau des investissements réalisés par la CCSSOM ?

Tous ces changements entraînent inévitablement **une perte d'autonomie des communes et intercommunalités**. Les élus seront ainsi de plus en plus cantonnés à la gestion des simples dotations de l'État. Il ne faut pas non plus occulter les transferts réguliers de compétences de l'État vers les communautés de communes sans que la totalité des crédits qui y étaient affectés ne soit également transférée.

Les élus, ayant de moins en moins de pouvoir décisionnel sur les recettes locales, **vont perdre le lien avec leurs administrés** puisqu'ils ne seront plus à l'origine des taux des taxes directes locales. **Je crains, qu'à terme, l'autonomie fiscale de nos collectivités soit réduite à zéro, et je ne parle pas des dotations toujours en baisse !**

Les excédents budgétaires, permettant d'autofinancer une partie de nos investissements, vont terriblement décroître. La CCSSOM a pourtant maintenu un important niveau d'investissement avec de nombreux projets en cours de réalisation : Maison de santé, Maison des sports, bâtiment « Canoë-Kayak », piscine, cantines, entretien des voiries, déploiement de la fibre optique...

DERNIÈRE MINUTE !

LA CCSSOM > le mag

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE SÉZANNE SUD-OUEST MARNAIS

N°01 / DÉCEMBRE 2018

Directeur de publication : Gérard AMON

Comité de rédaction : Dany CARTON, Nelly JACQUOT-PREAUX
et Cyril LAURENT

Rédaction : Les Vice-Présidents de la CCSSOM et le personnel de direction

Impression : Imprimerie LEMAIRE

Tirage : 12 700 exemplaires

Périodicité : semestrielle

Pour tout contact : contact@ccssom.fr

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

› Retour en images

› Les travaux d'entretien de voirie

Deux marchés de travaux ont été lancés par les services techniques de la CCSSOM afin de procéder à l'entretien des voiries d'intérêt communautaire pour un montant total de **697 865,62 € HT**.



› L'aménagement de la traverse de Saint-Bon

Les travaux d'aménagement de la traverse de Saint-Bon ont été réalisés par la société ROUSSEY de Pont-sur-Seine, pour un montant total de 189 000,00 € HT, dont 151 023,67 € pris en charge par la commune et **28 482,24 €** par la Communauté de Communes.

› La construction d'un bâtiment destiné au Canoë-Kayak à Marcilly-sur-Seine

La réception des travaux de construction du bâtiment « Canoë-Kayak » à Marcilly-sur-Seine a eu lieu le mardi 20 novembre. Le coût total de l'opération s'élève à **299 000,00 € HT**, répartis en 11 lots. L'inauguration devrait être organisée au cours du printemps 2019.



› La sécurisation des écoles

La Communauté de Communes a engagé un vaste programme de sécurisation de ses écoles à hauteur de **178 870,60 € HT**. Ces travaux sont en cours d'achèvement et ont bénéficié d'un subventionnement de l'État via le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Des caméras de vidéosurveillance ou encore des visiophones ont pu être installés aux entrées de certains groupes scolaires afin de renforcer la sécurité.

› Retour en images

› Les travaux de curage à Bethon

Ces travaux ont été entrepris au niveau de la station d'épuration de Bethon, afin de redonner de la perméabilité aux deux bassins d'infiltration et pour trouver une solution au problème de surverse dans le champ voisin. Le montant total de ces travaux et des études menées s'élève à **29 511,00 € HT**.



› L'aménagement de la rue de Bel-Air à Courgivaux

Ces travaux d'aménagement sont en cours de réalisation par l'entreprise ROUSSEY de Pont-sur-Seine. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la commune de Courgivaux. Le coût total de l'opération s'élève à 217 428,56 € TTC dont **104 271,43 € TTC** pris en charge par la CCSSOM, 25 632,67 € TTC de participation de la commune (au titre du fonds de concours) et 87 524,86 € TTC pris en charge par la commune.

› La rénovation du château d'eau à Mondement-Montgivroux

La rénovation du château d'eau a été réalisée par la société BALESTRA pour un montant total de **95 004,00 € HT**. La maîtrise d'œuvre a été assurée par la société IRH.

Il convient de préciser que d'autres travaux ont été réalisés en parallèle, à savoir, la mise en place d'un surpresseur à Allemant, par la société SUEZ, pour un montant de **39 316,40 € HT**.



› La rénovation de la piscine caneton touche à sa fin !

Nous l'attendons tous, petits et grands !

Chacun pourra, à partir du 10 décembre, retrouver les joies de la natation dans une piscine complètement restructurée et rénovée, pour un montant de 2 434 224,64 € HT, dont **1 596 384,11 € HT** pris en charge par la CCSSOM et 837 840,53 € HT par la Ville de Sézanne (vestiaires).

> Actus

Tourisme

L'Office de Tourisme devient un EPIC

La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM), qui exerce la compétence « tourisme » depuis le 1^{er} janvier 2017, a décidé d'en confier l'exercice à un **EPIC** (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial), intitulé « Office de tourisme de Sézanne et sa Région ». Cette structure viendra remplacer dans quelques petites semaines l'association du même nom.

Le comité de direction de la nouvelle instance s'est réuni le 12 juillet. Lors de cette première séance de travail, il a procédé à l'élection du président, Sacha Hewak, maire de Sézanne et vice-président de la CCSSOM, ainsi que du vice-président, Patrice Lajoinie, conseiller municipal de Sézanne, et actuel président de la structure associative. Le comité a également nommé Alma Ramic pour assurer les fonctions de directrice.

Une assemblée extraordinaire va se réunir confirmant la dissolution de l'office de tourisme sous sa forme associative. Cela n'a pas empêché cette nouvelle structure de l'Office de Tourisme, entourée de ses **Bureaux d'Information Touristique** (BIT) d'Anglure et Esternay, d'accueillir de nombreux touristes cet été.



De gauche à droite, debout : Sacha Hewak, Alma Ramic et Patrice Lajoinie ; assises : Adeline Doyard et Louise Lacuisse-Collard, conseillères en séjour.

Budget

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)



La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) baisse sur une partie du territoire !

Le Conseil communautaire a voté **un taux unique de 10,10%** pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à l'échelle de la communauté de communes.

Cette décision conduit à la baisse des montants de TEOM sur les territoires de l'ex-CCPC et de l'ex-CCPA sur lesquels était pratiqué un taux de 15,50%. Sur l'ex-CCCS, le taux reste inchangé (10,10%).

La Taxe "GEMAPI"

Une nouvelle dépense est apparue sur vos dernières fiches d'imposition. La taxe dite « GEMAPI » a effectivement été instaurée au 1^{er} janvier 2018 par les collectivités compétentes dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Pour plus de cohérence et d'homogénéité sur l'ensemble de nos bassins versants, nous avons transféré la compétence sur la majorité des communes de notre territoire à différents syndicats, dont :

- Le SDDEA sur la partie sud de la CCSSOM (concerne le fleuve ou rivières Aube, Seine, ru des Auges, la Superbe) ;
- Le SMBAGM pour la partie Nord (vallée du Grand Morin).

Les cotisations payées par la CCSSOM sont différentes en fonction des syndicats. Cela s'explique par la quantité de travaux d'entretien et d'investissement à faire sur les bassins versants. Malgré tout, la taxe GEMAPI est identique pour tous les foyers du territoire de la Communauté de Communes.

Chaque année, le Conseil Communautaire détermine le produit des dépenses prévues l'année suivante. C'est sur cette base que l'imposition par ménage est calculée par les services fiscaux.

Pour l'année 2019, les charges prévues étant inférieures à l'année précédente (**84 000 € pour 2019** au lieu de 90 000 € en 2018), l'imposition des ménages sera diminuée.

Urbanisme

Adhésion de Potangis

La commune de POTANGIS adhère au service commun de la CCSSOM.

La commune de Potangis vient de se doter d'une carte communale (approuvée par délibération du conseil municipal le 14 mai 2018).



Elle est désormais compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme sur son territoire et a fait le choix de confier cette mission **au service urbanisme et aménagement durable de la CCSSOM** en adhérant au service commun mutualisé mis en place au 1^{er} janvier 2018.

La commune de Potangis devient ainsi la 23^e commune de la CCSSOM à adhérer à ce service.



Environnement

Le transfert de la compétence "eau potable"



Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CCSSOM exerce en lieu et place des communes membres et pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences eau et assainissement.

La CCSSOM dispose d'une mise à disposition de plein droit et à titre gratuit des biens mobiliers

et immobiliers appartenant aux communes membres. Par l'intermédiaire de cette mise à disposition, la CCSSOM exerce les droits et les obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Les anciens syndicats ont été dissous par arrêté Préfectoral. Leurs biens sont directement transférés dans le patrimoine de la CCSSOM.

Désormais, la CCSSOM prend à son compte les travaux, l'entretien, la réparation, mais également les investissements à prévoir sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Mise en conformité de nos stations

La DDT de la Marne a fait plusieurs visites inopinées de nos stations d'épuration dont la gestion relève, soit de notre Régie, soit de contrats de Délégation de Service Public avec la société SUEZ.

Ces contrôles plus importants sur les stations de petites capacités font suite à de nouvelles directives données par le Ministère de l'environnement qui souhaite accompagner les collectivités dans une mise en conformité de leurs dispositifs.



Les stations concernées

Plusieurs rapports pour manquement administratif et mises en demeure nous ont été signifiés par les services de l'État, notamment pour les stations de traitement des eaux usées suivantes :

- Stations en délégation de Service public :
Esternay, Bethon, Fontaine-Denis, Broyes.
- Station gérée par la Régie de la CCSSOM :
Saint-Just-Sauvage, Anglure.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : où en sommes-nous ?

La CCSSOM lancera très rapidement la mise à enquête publique des zonages non réalisés sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Anglure (CCPA). Certaines communes de cette partie du territoire avaient déjà finalisé leur zonage d'assainissement. Il s'agit plus précisément des communes de Bagneux, Potangis, Villiers-aux-Corneilles, Baudement et de Saint-Quentin-le-Verger.

Concernant le reste du territoire de la CCSSOM, une nouvelle demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la réhabilitation de **82 installations** pour un montant total de travaux de **909 650 € HT**. Cette dépense est financée par la subvention de l'AESN pour environ 60 %, le solde étant réglé par les propriétaires concernés. La commission délibèrera en fin d'année 2018.

Ainsi, les premiers travaux pourront débuter au retour des beaux jours de l'année 2019.



Il vous est rappelé qu'en cas d'achat d'un bien immobilier où l'assainissement individuel est non-conforme, vous devez faire les travaux de réhabilitation l'année suivant votre acquisition. Le non-respect de cette loi entraîne des pénalités appliquées par la CCSSOM.



Des travaux importants sur les réseaux d'assainissement



La CCSSOM devra également engager des travaux importants sur les réseaux d'assainissement pour les communes d'Anglure, Saron-sur-Aube, Marcilly-sur-Seine, Saint-Just-Sauvage, Conflans-sur-Seine et Esclavolles-Lurey.

L'objectif étant d'éviter tous les problèmes que nous avons pu rencontrer cet hiver lors des inondations. Des études sont en cours pour programmer nos interventions.

Ces dernières devront être réalisées sur plusieurs exercices compte tenu de l'enveloppe financière déjà importante pour les investissements indispensables sur tout le territoire.

> Actus

Territoire

La Maison de Santé de Sézanne



Les fouilles archéologiques ont été achevées pour un montant de **200 000 € HT**.

Ces travaux s'articulent en 2 opérations autour de :

- La maison de santé elle-même pour **1 600 000 € HT** ;
- La voirie et les parkings pour un montant de **458 232 € HT**.

La CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité)



L'objectif de cette commission est de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'établir un rapport annuel et plus largement de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission, présidée par le Président de l'EPCI se compose de plusieurs membres : représentants de la CCSSOM, d'associations de personnes handicapées et âgées, d'acteurs économiques et d'usagers.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Cette compétence est partagée entre les communes et la CCSSOM. Cette dernière en assure la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Les maires doivent établir des contrôles techniques pour évaluer les capacités des points d'eau incendie.

Par contre, s'il y a création ou aménagement de réseaux, de bornes ou de citernes, la CCSSOM devient maître d'ouvrage pour ces travaux.



Travaux des cantines de Sézanne

Un grand projet !

Dans les années proches, la CCSSOM prévoit que tous les enfants scolarisés à Sézanne puissent déjeuner sur leur site scolaire.

Après des travaux réalisés l'été dernier, c'est déjà le cas à l'école St-Pierre qui accueille chaque midi une trentaine d'enfants.

Prochain site : l'école élémentaire du Centre. A terme, 4 cantines seront à construire. Pour le moment, la CC a lancé une opération pour 2 cantines :

- Maternelle du quartier St-Pierre pour une estimation de **334 775 € HT**.
- Primaire de l'école du Centre : **530 614 € HT**.

👤 Maître d'œuvre retenu : Société TDA des Ardennes pour un montant d'honoraires de 56 000 € HT.

🕒 Travaux prévus en 2019 - études en cours.



Restauration scolaire : un nouveau prestataire !



Autre innovation : depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, les enfants des écoles d'Anglure, Conflans-sur-Seine, Les Essarts-le-Vicomte et St-Just-Sauvage ont vu leur cantine équipée d'un self pour leur plus grand plaisir !

Le 25 juin dernier, le Conseil Communautaire a retenu la société ELIOR pour la fourniture et la livraison en liaison froide de tous ses sites de restauration scolaire.

🗨 Le chiffre à retenir : **1 000 repas par jour !**

Depuis la rentrée de septembre, la cuisine centrale ELIOR OZANAM de Châlons-en-Champagne livre environ 1 000 repas chaque matin.

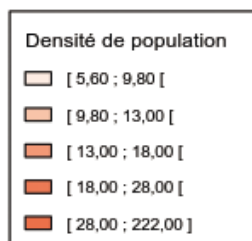
L'analyse des besoins sociaux

< Dossier

Densité de population par communes à l'échelle de la CCSSOM

L'analyse des besoins sociaux a pour objectif de déterminer les besoins et l'offre de service destinée à la population afin d'analyser leur adéquation. Elle représente une aide à la décision pour déterminer la politique sociale.

Nous vous présentons les principaux éléments de cette analyse.



DIAGNOSTIC SOCIAL

Les plus de 60 ans représentent près du tiers de la population CCSSOM. Une population relativement jeune sur le territoire d'Esternay.

Un vieillissement de la population qui devrait s'accroître à l'horizon 2040 de 5%.

Plus de la moitié des familles du territoire CCSSOM sont composées d'un couple sans enfant. Les familles monoparentales et les familles composées de 3 enfants et plus sont peu nombreuses par rapport aux territoires de référence.

> Éducation et emploi :

Le taux de scolarisation lors du passage à l'enseignement supérieur (après 18 ans) est très faible.

Le territoire est moins touché par le chômage par rapport aux territoires de référence. Les jeunes et les femmes sont par contre davantage concernés par le chômage et les contrats à temps partiel.

> Revenus et logement :

L'ex-CCCS est le territoire aux revenus les plus élevés et où les disparités de revenus sont les plus fortes.

> Taux de pauvreté selon le statut d'occupation du référent fiscal en 2013 (en %)

	Coteaux Sézannais	Pays d'Anglure	Portes de Champagne
Ensemble	12,2	10,3	13,0
Propriétaire	6,2	7,2	7,9
Locataire	25,0	22,4	30,4

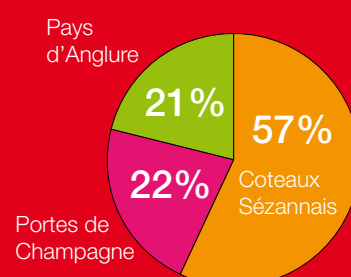
Le taux de pauvreté est légèrement inférieur aux moyennes départementale (13,9%) et nationale (14,5%).

ENQUÊTE POPULATION

345 personnes ont répondu à l'enquête réalisée auprès de la population.

57% appartiennent aux Coteaux Sézannais, 22% aux Portes de Champagne et 21% au pays d'Anglure.

80% des répondants ont entre 18 et 64 ans.



➤ Dossier



➤ Petite enfance :

Près de la moitié des familles ont recours à une assistante maternelle et 28% n'ont recours à aucun service.

Le recours aux services est plus diversifié sur l'ex-CCCS grâce à la Maison de la Petite Enfance. Les besoins exprimés portent sur l'accès à une structure petite enfance (crèche ou micro-crèche) notamment sur le territoire de l'ex-CCPC et sur la souplesse des horaires d'ouverture pour les structures existantes.

➤ Handicap :

Les besoins exprimés sont l'accès aux structures adaptées (constat d'un manque de places) et la présence de professionnels (ergothérapeute, psychomotricien, etc.) sur le territoire.

➤ Personnes âgées :

Les besoins exprimés sont la communication autour des services et la création de résidence autonomie ou seniors sur le territoire. Le sentiment d'isolement est relativement faible. La principale difficulté est l'accessibilité du logement.

➤ Mobilité :

Sur notre territoire, la population se trouve dépendante à l'usage d'un véhicule personnel en l'absence de transports publics. Une difficulté de déplacement concerne 1 personne âgée sur 3 et 1 personne de 18 à 64 ans sur 5.

Les besoins exprimés sont l'accès à un service de transport adapté, la sécurisation des routes pour les piétons et les cyclistes, la création d'une zone de co-voiturage identifiée. Les difficultés à se déplacer concernent principalement les courses et les rendez-vous médicaux.

➤ Attentes et enjeux retenus

Les principales attentes de la population portent sur le transport (44%), les personnes âgées (43%), l'enfance (37%).

Mobilité

Un territoire non desservi par les transports en commun et des difficultés de mobilité qui impactent l'ensemble de la population, pour toutes les thématiques de l'analyse des besoins sociaux.

Enfance Formation

Un besoin de structures d'accueil de la petite enfance adaptées aux besoins des familles, et de dispositifs facilitant l'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur.

Personnes âgées

Un indice de vieillissement très élevé de la population qui implique de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie.

ACTIONS EN COURS



Mobilité

Action du réseau Familles Rurales de la Marne, portée par sa fédération départementale. Depuis septembre, un service Mobilité solidaire est développé sur le territoire de la communauté de communes. Il s'agit d'un transport assuré depuis le domicile par des conducteurs bénévoles.

Vous pouvez bénéficier du service en répondant à certains critères de ressources et de situation sociale.

Vous pouvez devenir conducteur bénévole en donnant de votre temps, en fonction de vos disponibilités. Vous toucherez un défraiement pour les kilomètres parcourus.

Pour plus de renseignements, contacter Familles Rurales au 03 26 42 00 94.

Petite enfance

Réflexion sur l'offre d'accueil de la petite enfance sur l'ensemble du territoire CCSSOM. Une conférence s'est déroulée sur le thème de la parentalité : «Savoir dire oui, osez dire non et ne pas le regretter».

Personnes âgées

Mise à jour de l'annuaire concernant l'ensemble des services sur le site de la MAIA du Pays Champenois : <http://www.maia-pays-champenois.fr/services/maia-du-pays-champenois>



> Zoom sur...

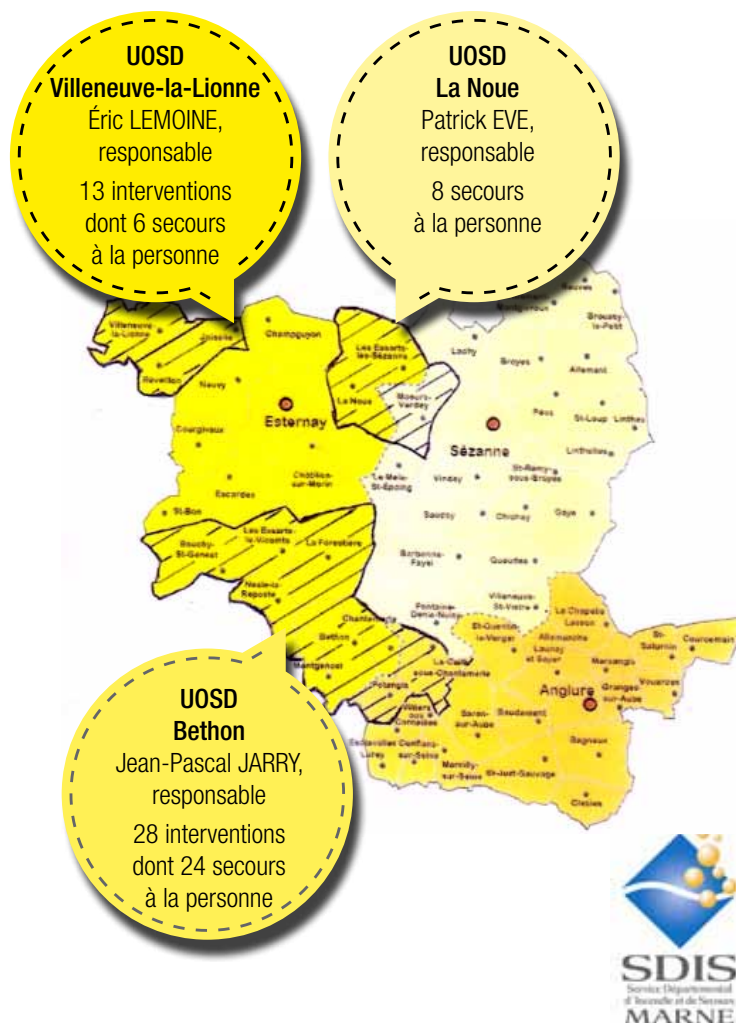
Les Sapeurs-Pompiers intercommunaux

> Le Corps Intercommunal du Sud-Ouest Marnais

Le Corps Intercommunal est placé **sous l'autorité de Monsieur le Président de la CCSSOM**. Son commandement est assuré par l'un de ses sous-officiers. L'effectif de ce corps est à ce jour de **27 pompiers volontaires**, 24 hommes et 3 femmes, répartis sur plusieurs points géographiques à savoir : Bethon, La Noue-Mœurs-Verdey et Villeneuve-la-Lionne.

Leurs missions consistent à **intervenir** avec leurs collègues des Centres de Secours de Sézanne (Principal), d'Esternay, d'Anglure ou encore de Fère-Champenoise pour des interventions de **secours à la personne et d'opérations diverses**. Le tout uniquement à l'intérieur de leur territoire, pas d'extra-muros. Ils peuvent aussi **intervenir sur incendie**, ceci **uniquement sur engagement du Maire de la commune et sous sa responsabilité**.

Ils sont prévenus des interventions par le CTA-CODIS (Centre de Traitement des Alertes du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) qui actionne le déclenchement de bips. Leur écran leur indique la nature de l'intervention et le lieu sur lequel ils doivent se rendre à l'aide des véhicules placés dans chaque unité. Ils disposent de moyens et de qualifications nécessaires pour mener à bien la demande de secours avant l'arrivée de leurs collègues du Corps Départemental.



> Le Corps Départemental (SDIS)

La compagnie d'Épernay compte parmi ses Centres d'Incendie et de Secours : Anglure, Esternay et Sézanne.

📍 SÉZANNE

> Chef de Centre :
Capitaine Franck GOARNIGOU

> Adjoint :
Capitaine Sylvain HENNEQUIN

24 communes défendues en 1^{er} appel

56 hommes du feu dont 8 femmes

14 véhicules dont 6 poids lourds

2 Unités Opérationnelles rattachées (UOS)
Allemant et Soizo-aux-Bois (hors CCSSOM)

📍 ANGLURE

> Chef de Centre :
Capitaine Laurent CAROUGE

> Adjoint :
Capitaine Cédric BOUCHER

19 communes défendues en 1^{er} appel

35 hommes du feu dont 5 femmes

7 véhicules dont 2 poids lourds

0 Unité Opérationnelle rattachée (UOS)

📍 ESTERNAY

> Chef de Centre :
Lieutenant Guillaume GRUYER

> Adjoint :
Adjudant Nicolas PERDREAU (intérim)

19 communes défendues en 1^{er} appel

26 hommes du feu dont 3 femmes

6 véhicules dont 2 poids lourds

3 Unités Opérationnelles rattachées (UOS)
Bethon-La Noue-Mœurs-Verdey
et Villeneuve-la-Lionne



Nids de frelons asiatiques : que faire ?

INTERVENTIONS POUR DESTRUCTION D'HYMENOPTÈRES

S'il existe un danger réel ou un risque pour l'environnement humain ou animal :

1/ Administration publique

2/ ou lorsque le nid empêche d'accéder ou de vivre dans un espace de la vie courante

3/ et dans toute autre situation jugée urgente par le chef de salle du CTA-CODIS, notamment en cas d'insectes agressifs. Sous ces cas, les pompiers du corps départemental de la Marne sont rapidement engagés, cette intervention sera gratuite. En dehors de ces cas, le requérant est invité à consulter un prestataire privé ou à prendre l'attache de la mairie de sa commune si celle-ci dispose d'une unité opérationnelle non intégrée au corps départemental en capacité de réaliser cette prestation. Si le requérant n'a pas de réponse, les moyens du SDIS seront engagés moyennant une prise en charge financière.

➤ Portrait

Je suis... Je suis...

LA CANTINIÈRE (OU L'AGENT DE RESTAURATION) !

Voyons comment se déroule sa journée de travail...

Quand j'arrive le matin, la Société ELIOR est déjà passée (parfois très tôt) pour livrer les repas et a rempli les réfrigérateurs. Je dois alors vérifier que le compte y est, que tout est bien en place, mais pas seulement ! Je contrôle les températures (plusieurs fois avant le service), je lave éventuellement les fruits, je coupe le pain et dresse les tables pour les « maternelles ».

Pour le service en self, j'installe les entrées (2 en principe), le fromage et les desserts dans l'îlot froid. Pour le plat chaud (viande ou poisson et légumes), après avoir préchauffé dans le four, je le dispose dans des plats au bain-marie. Il sera alors à bonne température pour le service sur assiette lors du passage des enfants.

La cloche a sonné ! Il est midi ! Les petits estomacs attendent un bon repas... Vite, enfants et surveillant(e)s investissent la salle de restauration.

Il est temps pour moi d'installer les barquettes sur les chariots, car les petits de maternelles sont servis à table par leur ATSEM et surveillant(e)s.

Pendant le temps du repas, « je joue » un peu à la maman et essaie de convaincre les enfants de goûter tous les plats, mais bien sûr sans les forcer...

Après ce coup de feu de midi, je me retrouve un peu seule, mais vite il faut faire la plonge, laver les tables et le sol...

Ce qui me plaît le plus dans mon métier, c'est le contact avec les enfants et la réussite parfois à leur faire goûter et découvrir un nouvel aliment, d'autres saveurs.

La restauration sous forme de self rend les élèves plus responsables, moins bruyants, donc plus agréable pour tous.

JE TRAVAILLE À LA CCSSOM
POUR LA PAUSE DÉJEUNER,
QUI SUIS-JE ?



ESTERNAY • Groupe Scolaire Arthur Rimbaud

- 220 enfants dont 155 servis en self
- Cantinière : Mme PETIT

Effectifs des cantines de la CCSSOM



SAUDOY, BARBONNE-FAYEL ET FONTAINE-DENIS (RPI) Au Foyer Rural de Saudois

- 30 enfants servis à table
- Cantinière : Mme NAUROY

LES-ESSARTS-LE-VICOMTE Groupe Le Cèdre

- 120 enfants dont 90 servis en self
- Cantinière : Mme CADET

CONFLANS-SUR-SEINE Groupe Isidore ROBEQUIN

- 185 enfants dont 135 servis en self depuis le 5 novembre 2018
- Cantinière : Mme D'OLIVEIRA

ST-JUST-SAUVAGE • École

- 130 enfants dont 90 servis en self depuis le 5 novembre 2018
- Cantinière : Mme DUBUISSON

SÉZANNE • École St-Pierre

- 30 enfants servis à table
- Cantinière : Mme COSY

SÉZANNE Écoles du Centre et des Limonières

- 210 enfants servis à table
- Cantinière : Mme LHOMME

GAYE • École

- 30 enfants servis à table
- Cantinière : Mme FOUCHER

ANGLURE • École

- 110 enfants dont 80 servis en self
- Cantinières : Mmes BENOIT et OLITA

Le Pays de Brie et Champagne élabore le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** du territoire. Votre bassin de vie, la CCSSOM est concernée et par conséquent, chacun de vous l'est aussi.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial, c'est :

- > une démarche pour améliorer votre quotidien et soutenir le développement local ;
- > prendre en compte l'environnement ;
- > diminuer le besoin en énergie, améliorer la qualité de l'air et atténuer les phénomènes climatiques (inondations...).

C'est une opportunité pour le territoire qui permettra :

- > de mettre en avant des actions en faveur du développement durable (« zéro-phyto », rénovation de l'habitat...)
- > de les coordonner pour apporter des solutions aux problématiques actuelles liées aux changements climatiques et à ses conséquences sur votre quotidien.

Nous avons besoin de votre contribution pour identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre et trouver ensemble des solutions pour consommer moins d'énergie, diminuer les quantités de déchets, améliorer la mobilité...

Faites-nous part de vos idées et réactions en contribuant via :

Facebook : PCAET du Pays de Brie et Champagne • Twitter : @PCAET_BrieChamp

Mail : planclimat@pays-brie-champagne.fr • Vincent LIEBAULT : 03 26 81 95 76 • www.pays-brie-champagne.fr

**IMAGINONS
ENSEMBLE
LE FUTUR
DE NOTRE
TERRITOIRE !**



> La Maison de l'Habitat est ouverte !

Vous souhaitez améliorer le confort
de votre logement ?

Diminuer vos factures de chauffage ?

La Maison de l'Habitat des Pays d'Épernay Terres de Champagne et de Brie et Champagne accompagne gratuitement les particuliers, sans conditions de ressources grâce aux services suivants :

- > conseil de proximité pour réduire les factures énergétiques et connaître les aides financières grâce à un Conseiller Info Énergie.
- > accompagnement à la rénovation performante de votre logement grâce à un service de diagnostic, préconisations et suivi des travaux pour optimiser les consommations et obtenir un logement sain, confortable et durable.
- > animation d'un réseau de professionnels et mise en contact avec les entreprises et institutionnels compétents pour répondre à toutes vos questions sur la rénovation.

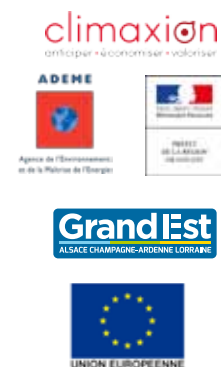
Les conseillers de la Maison de l'Habitat vous accueillent sur rendez-vous dans leurs locaux à Épernay ou lors des permanences organisées près de chez vous. N'hésitez pas nous contacter !

- > Contact : Hélène PAULY, Coordinatrice
2, rue du Colonel- Pierre-Servagnat – 51200 ÉPERNAY
03.26.54.00.37 - contact@maison-habitat-epernay.fr
 www.maison-habitat-epernay.fr



Ce service est complémentaire de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** également portée par le Pays de Brie et Champagne. Grâce à ces outils, les habitants du territoire peuvent tous bénéficier d'un accompagnement technique en matière de rénovation énergétique et, sous conditions de ressources, obtenir des aides financières pour les travaux d'amélioration du logement. Vous avez un projet de travaux ? Contactez-nous, vous serez dirigé vers le bon interlocuteur.

Inauguration



LEADER

Collectivités, associations ou particuliers :
**Vous souhaitez être accompagné pour mettre
en place un projet sur le territoire ?**

Le programme européen LEADER du Pays peut contribuer à financer des projets en lien avec :

- > la mise en valeur de nos patrimoines (bâti, naturel, historique...);
- > la valorisation des productions locales ;
- > le développement de l'offre touristique et de loisirs ;
- > la mise en place de manifestations culturelles.

Contactez-nous au 03 26 81 81 80 !

Mail : leader@pays-brie-champagne.fr

Rendez-vous sur : www.pays-brie-champagne.fr
pour découvrir quelques projets accompagnés par LEADER.



OPAH



**Propriétaires occupants, vous envisagez de
réaliser des travaux d'amélioration
de votre logement ?**

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet un soutien technique et des aides financières sous conditions de ressources pour des travaux :

- > Favorisant les économies d'énergie
- > Permettant le maintien à domicile
- > Améliorant les logements très dégradés

Planning des permanences en mairie sur :
www.pays-brie-champagne.fr

